



Legende

- Limite de zone
- les secteurs indiqués "r" doivent prendre en compte le risque inondation
- Emplacements Réservés
 - Emplacements réservés au titre de l'article L.123-1-5 8° du Cu
 - Emplacements réservés indicatifs au titre de l'article L.123-2c du Cu
- Secteur de mixité sociale au titre de l'article L.123-1-6 16° du Cu
- Limites commerciales au titre de l'article L.123-1-6 7° bis du Cu
- Limite de la zone non aedificandi au titre de l'article L.111-14 du Cu
- Espaces Boisés Classés au titre de l'article L.130-1 du Cu
- Limite de Lisière des massifs boisés de plus de 100 hectares
- Éléments bâtis remarquables au titre de l'article L.123-1-5 7° du Cu
- Espace paysager remarquable au titre de l'article L.123-1-5 7° du Cu
- Alignement d'arbres protégés au titre de l'article L.123-1-6 7° du Cu
- Risque lié au transport de matière dangereuse
 - Zone permanente d'interdiction
 - Zone de restriction

Tableau des emplacements réservés au titre de l'article L.123-1-5 8° du Code de l'urbanisme

| OBJET | EMPIRE TOTALE | BENEFICIAIRE |
|---|-----------------------|-----------------------------------|
| 1 Création d'une voie | 4 402 m ² | Commune |
| 2 Bâtiement du carrefour rue de Palestro/ rue de Meun | 130 m ² | Commune |
| 3 Bâtiement du chemin de la rue de la gare | 6 070 m ² | Commune |
| 4 Aménagement d'une voie au niveau de la jonction entre la rue Jolles de St Pater et la rue la Brosse | 1 285 m ² | Commune |
| 5 Création d'un chemin piéton (rue de la Brosse, liaison vers la rue de l'Éclaircie) | 418 m ² | Commune |
| 6 Création d'un chemin piéton (entre la rue Jules Ferry et l'avenue d'Elanville) | 484 m ² | Commune |
| 7 Bâtiement de la rue Maurice Galois | 1 440 m ² | Commune |
| 8 Création d'un chemin piéton (jonction rue de la Brosse/ rue de la Brosse) | 770 m ² | Commune |
| 9 Aménagement des abords de l'Église | 5 180 m ² | Commune |
| 10 Aménagement paysager | 4 974 m ² | Commune |
| 11 Création de la voie de contournement Nord | 25 680 m ² | Conseil Général de l'Essonne (P1) |
| 12 Aménagement hydraulique de la zone humide du plateau de la Brosse de la Brosse en amont du Parc de la Brosse | 64 729 m ² | SVSD |
| 13 Aménagement hydraulique de la zone humide | 32 638 m ² | SVSD |
| 14 Création de places de stationnement (rue Emile Zola) | 393,5 m ² | Commune |
| 15 Création de places de stationnement (rue Geoffroy) | 733 m ² | Commune |
| 16 Aménagement de l'allée des Renards | 3 320 m ² | Commune |

Tableau des emplacements réservés indicatifs au titre de l'article L.123-2c du Code de l'urbanisme

| OBJET | EMPIRE TOTALE | BENEFICIAIRE |
|--------------------------------|--------------------|--------------|
| 17 Création d'un chemin piéton | 364 m ² | Commune |
| 18 Création d'un chemin piéton | 411 m ² | Commune |

12 000
PLU révisé approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 22 novembre 2013
Dossier modifié suite aux observations du contrôle de légalité du Préfet
Conseil Municipal du 14 mars 2014

6.4 Plan de zonage Secteur Est

